

Les tarifs

La hausse qui s'applique cette année correspond à l'augmentation de l'entreprise qui fournit le cuisinier et les aliments.

Enfants	Quotient familial		
	Inférieur à 600 €	Entre 601 € et 1 200 €	Supérieur à 1 200 €
De la commune et scolarisés en classe ULIS	0,80	1,00	4.40€
Hors commune dont les parents paient des taxes sur la commune	0,80	1,00	4.40€
Hors commune	0,80	1,00	6.74€

L'encadrement et l'animation de la pause déjeuner

Votre enfant est encadré de 11H45 à 13h20 par les animateurs de l'Espace des 2 rives. Ils accompagnent les enfants le temps du repas et proposent des activités sportives, ou culturelles le reste du temps.

Ces animateurs sont évidemment rétribués. La commune, l'Agglo Seine-Eure et la CAF financent ces postes. La CAF exige pour verser sa participation à l'Espace des 2 rives que chaque famille participe, elle aussi un petit peu au financement de la pause déjeuner. Sur toute l'agglomération Seine Eure il a été décidé de fixer cette participation des familles à 15€ par enfant par an ce qui revient à 10c par jour pour la surveillance et l'encadrement de chaque enfant.

Ces 15€ vous seront demandés le jour de l'inscription pour chacun de vos enfants déjeunant au restaurant scolaire. Si vous avez plusieurs enfants le paiement des 15 € pourra être échelonné.

Inscriptions 2025/2026

Les inscriptions au restaurant scolaire auront lieu du **mardi 10 juin 2025 au vendredi 25 juillet 2025** aux horaires d'ouverture de la mairie. (LMMJV de 8H30 /12H et le mardi après-midi de 13h30-19H).

Pour bénéficier du tarif à 0,80 ou 1€ munissez-vous de votre feuille de quotient familial.

Le maximum d'enfants pouvant être accueillis en deux services étant limité pour assurer une bonne qualité de vie une priorité d'inscription sera donnée aux enfants dont les parents travaillent ou sont en recherche d'emploi.

Vous devez vous rendre à l'Espace des 2 rives place de la fraternité aux horaires habituels d'ouverture (LMMJV 9h 12h 13h30 18h) pour régler cette participation annuelle de 15€. **Un reçu vous sera délivré qui vous permettra de vous inscrire ensuite à l'accueil de la mairie.**

Ce tarif est valable pour l'année scolaire 2025/2026. Il sera reconduit l'année suivante si et seulement si l'aide de l'état est maintenue.

10 rue de l'église
27590 PITRES
02.32.49.81.06
mairie@ville-pitres.fr



Restaurant scolaire et
Pause déjeuner
2025/2026

